

Les ventes aux enchères dans l'Ouest

Milcendeau, sur une courge ! **Sur votre agenda**

Tiens, Milcendeau ! Charles Milcendeau, peintre vendéen désormais oublié, qui vit le jour à Soullans, en 1872, puis qui fit la mauvaise blague de mourir un 1^{er} avril, loin des lignes du front, en 1919. Pour écrire comme les biographes de son temps, un homme de « complexion fragile » qu'un portrait en pied d'Henri Evenepoel, accroché au musée d'Orsay, nous montre dans sa maturité, filiforme, les joues creuses, la barbe taillée en pointe, semblable à celle de Napoléon III. À la vérité, sous cet air, il présente joliment, appuyé d'un côté sur une canne, et tenant un carton à dessins sous l'autre bras. Car, à la charnière des deux siècles, Charles Milcendeau avait la réputation d'être un artiste appréciable. Il s'était formé à Paris, dans l'atelier de Gustave Moreau. Il était l'ami de Georges Rouault et d'Henri Matisse, ses compagnons d'études. Pourquoi parlons-nous de lui ? Parce que ce second maître de la peinture française revient dans son grand Ouest natal. Il sera en effet, mardi et mercredi, au programme de la vente organisée à Nantes par la maison Couton-Veyrac-Jamault. Deux œuvres annoncées : une large vue du bocage estimée entre 6 000 et 8 000 €, puis une proposition pour le moins inattendue : la baie d'Ajaccio immortalisée en 1910 sur... une courge ! Réalisation circulaire, évidemment, offrant en outre le vi-



Couton-Veyrac-Jamault

Étonnante courge peinte par Milcendeau. Elle sera proposée à Nantes, mardi, sur une estimation de

sage d'un Napoléon Ier sévère et inquietant, dans une distribution rappelant les peintures sur vases et sur amphores de la Grèce ancienne. Les commissaires-priseurs en espèrent de 400 et 600 €.

Disparu trop jeune pour laisser beaucoup de toiles, Charles Milcendeau est rarement nommé sur le marché des enchères. Mais plusieurs musées ont déjà collecté ses tableaux, dont ceux de Soullans, de Fontenay-le-Comte, de La Roche-sur-Yon, de Brest et d'Orsay, lequel conserve quatorze pièces. Sa cote, ordinairement, se situe autour des 5 000 €, avec un record, prix marteau, à 8 385 € en 1996. Toutefois, ici, le prix importe peu. Il suffit de dire que c'était un bon peintre.

Christophe PENOT.

Coutances (50). Par É. Boureau, ce samedi et lundi 25, à 10 h et à 14 h 15 : bijoux, argenterie, tableaux, objets d'art et de décoration, mobilier. 02 33 19 01 80.

Vannes (56). Par J.-P. Ruellan, ce samedi, à 14 h : timbres et enveloppes en albums et en vrac. 02 97 47 26 32.

Nantes (44). Par M. Le Bot-Mantrant, ce samedi, à 14 h : brocante, bibelots, mobilier, objets de décoration, argenterie. 02 40 69 91 10.

Cherbourg (50). Par S. Boscher, ce samedi, à 14 h : militaria. Uniformes, objets, matériel, véhicules de la Seconde Guerre mondiale. 02 33 20 56 98.

Le Mans (72). Par N. Pastor. Vente exclusivement en live, dimanche, à 14 h : monnaies, bijoux, montres, objets de marque, arts de la table, mobilier, tableaux, jouets anciens. 02 52 36 04 87.

Saint-Pair-sur-Mer (50). Par F. Rois et M. Vauprès, mardi 26, à 10 h et à 14 h : cartes postales, timbres, vieux papiers, bracelets de montres neufs, monnaies, argenterie, faïences, jouets, livres. 02 33 50 03 91.

Nantes (44). Par l'étude Couton-Veyrac-Jamault, mardi 26 et mercredi 27, à 14 h : tableaux, objets d'art et de décoration, mobilier. 02 40 89 24 44.

Bayeux (14). Par R. Bailleul et A. Nentas, mercredi 27, à 11 h et à 14 h : mobilier, objets de décoration, mode, vêtements et bijoux fantaisie neufs. 02 31 92 04 47.

Brest (29). Par Adjug'Art, mercredi 27, à 14 h 15 : entier mobilier d'une maison. Tableaux, meubles, objets divers. 02 98 46 21 50.

Laval (53). Par François Nugues et Fabien Drouelle, jeudi 28, à 14 h 30 : estampes, dessins, tableaux, sculptures. 02 43 68 29 03. www.interencheres-live.com

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Vie des sociétés



SOLIAME

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 37, rue du Chemin-Vert
Saint-Gelven
22570 BON-REPOS-SUR-BLAVET
528 987 738 RCS Saint-Brieuc

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 27 juin 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis
La Gérance.



contact@ssjavocat.fr
Espace Cybel
9, rue Hélène-Boucher, BP 50125
22191 PLÉRIN

COFILOM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 231 680 euros
Siège social : 6, allée de Groix
22950 TRÉGUEUX
RCS Saint-Brieuc 387 984 263

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de décisions de l'associé en date du 12 septembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social, à effet immédiat, du 67, rue Chaptal, 22000 Saint-Brieuc au 6, allée de Groix, 22950 Trégueux.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 septembre 2023.

Dénomination : Wouay.
Forme : société par actions simplifiée.
Siège social : 2, Le Point du Jour, 22800 Le Vieux-Bourg.
Objet : mise en relation, base de données, création de logiciel et gestion de logiciel informatique, contrats commerciaux, apport d'affaire, gestion de données personnelles, aide à la gestion administrative, gestion de données administratives.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 10 000 euros divisé en 1 000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : la cession d'actions, à quelque titre que ce soit, même entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
A été nommé :
Président : M. Mathieu Le Quentrec, 12, Trémeur, 22130 Corseul.
La société sera immatriculée au RCS de Saint-Brieuc.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 20 septembre 2023, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Escalimmo22.
Forme : société par actions simplifiée.
Capital : 50 000 euros.
Siège : 36, La Ville Orgouet, 22960 Piédran.

Objet : l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers.
Durée : 99 années.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.
Président : M. Patrick Brunel, demeurant L'Île Mulon, 22800 Saint-Donan.
Directeur général : Mme Régine Rouille, demeurant 36, La Ville Orgouet, 22960 Piédran.
Immatriculation : au RCS de Saint-Brieuc.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Corseul du 1^{er} septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Du Tenon A La Mortaise.
Siège social : 33, rue César-Mulon, 22130 Corseul.

Objet social : les activités de charpentier-menuisier. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : M. Guenaël Floch demeurant 33, rue César-Mulon à Corseul (22130).
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo.

Pour avis
La Gérance



1 journal
4 cahiers

Spécial Rentrée

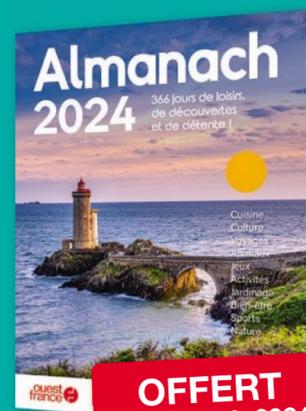


Abonnez-vous vite !



50€ pour 3 mois

Chaque jour, votre journal livré chez vous avant 7 h 30. INCLUS, un accès numérique à partager avec 4 de vos proches.



OFFERT l'Almanach 2024

Envoyez le bon sans affranchir à :
Service Clients
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9

02 99 32 66 66
(prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
CODE : S231OREN/AP3C

Gagnez du temps :
abo.ouest-france.fr/rentree

Oui, je souhaite m'abonner au Pack famille Ouest-France :

Pendant 3 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour 50 € au lieu de 132€, soit 62 % de réduction. INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix. Je recevrai en cadeau l'Almanach 2024.

Je complète mes coordonnées

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

Je règle 50 € par :

chèque bancaire ou postal à l'ordre de Ouest-France

Date et signature obligatoires :

Vous préférez régler par carte bancaire ?
Rendez-vous sur abo.ouest-france.fr/rentree

*Voir conditions sur abo.ouest-france.fr/rentree. Livraison de l'Almanach 2024 sous 8 semaines.

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « ppp@sipa.ouest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483_03HKQW. © istock.

Avis administratifs

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE
Déclaration de projet du PLU
de Lannion
ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 260/2023 du 13 septembre 2023, le président de Lannion-Trégor Communauté (LTC) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Lannion.

Objet, dates et durée de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lannion pour une durée de 33 jours consécutifs, du 9 octobre 2023 à 9 h 00 au 10 novembre 2023 à 17 h 30.

Objet de la déclaration de projet :

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lannion a pour objet de permettre le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et de restructuration du système d'assainissement de Lannion. Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'environnement : la notice de présentation, l'évaluation environnementale et son résumé non technique, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne, les avis des Personnes publiques associées et le bilan de la concertation.

Commissaire enquêteur :

Mme Martine Viart a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes par décision du 2 août 2023.

Lieux de l'enquête publique, consultation du dossier d'enquête publique, observations :

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Lannion, place du Général-de-Gaule, 22300 Lannion. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à partir du 9 octobre 2023 à 9 h 00 en mairie de Lannion aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Il sera également disponible sur le site internet de LTC : www.lannion-tregor.com

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur mairie de Lannion, place du Général-de-Gaule, 22300 Lannion (les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en mairie),
- par voie électronique à l'attention de la commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : pluh@lannion-tregor.com (les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de LTC : <https://www.lannion-tregor.com/>).

Permanences de la commissaire enquêteur :
La commissaire enquêteur sera présente à la mairie de Lannion pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- lundi 9 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 28 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 10 novembre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30.

Numérique

Avec un fournisseur d'accès, tout n'est pas prescrit en un an

Si la loi impose un délai de prescription d'un an aux opérateurs de communications électroniques pour réclamer ce qui est dû, certaines sommes sont soumises au délai habituel de cinq ans. Cette prescription courte, qui vaut d'ailleurs aussi pour les réclamations des clients, ne s'applique qu'aux sommes liées aux prestations de communications, à rappelé la Cour de cassation. Le non-respect d'un délai d'engagement, par exemple, peut donner lieu à une demande d'indemnisation qui, elle, peut être réclamée durant cinq ans, ont précisé les juges.

Les textes relatifs aux courtes prescriptions doivent être interprétés strictement puisqu'ils dérogent à la loi générale, a expliqué la Cour de cassation. Et en ce domaine, ils ne concernent que le paiement des prestations liées aux communications ou aux frais de résiliation, mais pas aux demandes de réparation d'un préjudice créé par la partie qui n'aurait pas respecté le contrat. Dans ce cas, sa responsabilité peut être engagée par l'autre durant cinq ans.

En appliquant ces dispositions du code des postes et communications électroniques, la justice a donc admis qu'une indemnité pour non-respect de la durée d'engagement du client puisse être réclamée dans le délai de cinq ans puisqu'elle était « étrangère dans son objet à la fourniture des prestations de communications électroniques ». (Cass. Com, 29.3.2023, X 21-23.104).